

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00004**

**CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS  
PORTANT DES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION (ACI) - FONDS D'AIDE  
2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-2020115-0202000040

DATE D'APPARITION: 23 janvier 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

### **CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS PORTANT DES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION (ACI) - FONDS D'AIDE 2020**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (LOIRE), met en œuvre des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté du territoire grâce à des financements du Fonds Social Européen (FSE) et des collectivités.

En 2019, le PLIE de Saint-Etienne Métropole a mis en œuvre 18 actions sur les 4 axes suivants :

- Axe Accompagnement renforcé  
19 référents de parcours ont accompagné 1 500 personnes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle
- Axe Redynamisation et mobilisation vers l'emploi  
4 actions permettent de travailler sur les différents freins à l'emploi des demandeurs d'emploi en grande difficulté : la mobilité, les problématiques sociales, la prise de confiance... près de 100 personnes concernées par ces prestations.
- Axe Renforcement des partenariats avec le secteur économique  
8 actions permettent de favoriser une prise de contact avec le secteur économique que ce soit lors d'entretiens et de formation avec des professionnels ou la mise en situation de travail en Atelier Chantier d'Insertion, en intérim, en emploi de « droit commun »...(180 personnes)
- Axe Formation  
Plus de 100 participants PLIE ont bénéficié d'actions de formation linguistique

#### **I. Dispositif « Ateliers Chantiers d'Insertion »**

Afin de garantir l'accès aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) aux publics du dispositif L.O.I.R.E. et d'avoir un fonctionnement unique entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole, il est mis en œuvre de « conventions individuelles de bonification ».

Grâce à ces conventions, lorsqu'une structure de type ACI recrute un demandeur d'emploi orienté par le dispositif L.O.I.R.E., elle peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 300 € par mois travaillé, accordée par Saint-Etienne Métropole sur les fonds alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif « Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi » et de la convention bilatérale Département de la Loire / Saint-Etienne Métropole.

En 2019, c'est plus de **69 personnes** accompagnées par le PLIE qui ont pu bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans une structure type ACI du territoire.

Les structures employeurs pouvant être concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide
- SOS Chantier Nature / Convergence
- Actiform – Les jardins de Valériane
- Les jardins d'Oasis
- ACARS
- Parc de Montaud
- Ondaine Agro
- Loire Service Environnement
- Ressourcerie des Monts du Lyonnais
- La ferme du Rebond
- Insertbativert (la Sauvegarde)

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire ce dispositif avec les structures précitées. Le PLIE de Saint-Etienne Métropole propose d'allouer 144 000 € à la mise en œuvre de ces conventions sous réserve de l'adoption du BP 2020 (inscription en dépense avec recette du FSE en contrepartie).

## **II. Dispositif « Fonds d'aide »**

Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre et le suivi d'une action appelé « Fonds d'aide » qui permet de lever les freins financiers à la mise en place d'étape de parcours d'insertion.

Il peut se traduire par un soutien financier partiel ou total à la prise en charge de coûts de déplacements (tickets de transport STAS), alimentation, équipement technique (vêtement de travail, chaussures de sécurité ...), frais de garde d'enfant, aide au permis de conduire ... Il peut également permettre, aux participants du PLIE, un accès à la formation.

En 2019, 10 personnes ont bénéficié de cette aide pour le financement de permis de conduire ou le co-financement de formation.

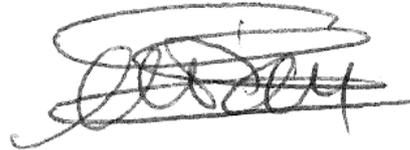
Pour l'année 2020, le PLIE souhaite affecter 16 000 € au fonds d'aide sur ses fonds alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif « Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi » et de la convention bilatérale Département de la Loire / Saint-Etienne Métropole, sous réserve de l'adoption du BP 2020 (inscription en dépense avec recette du FSE en contrepartie).

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les structures employeurs du territoire concernées par le dispositif ACI,**
- **autorise la mise en place du Fonds d'aide 2020 à hauteur de 16 000 €,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 11 art. 6228 du budget emploi-insertion EMPINS de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du BP 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

**Gaël PERDRIAU**